

Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 112
mai / juin
2019



Culture
pour tous
p. 7



Un nouveau
centre médical
p. 14



Le carnaval
p. 18

Marly-la-Ville
s'embellit



Bulle de détente

Institut de Beauté Privé - Bulle de détente
Soins Corps, Soins Visage & Épilations.

Appelez au : 06 98 86 70 92

46, rue du Colonel Fabien - 95670 Marly-la-ville
ophelieszezygiel95@gmail.com
Facebook : insitut privé-bulle de détente

HEURES D'OUVERTURE

Lundi	10h - 20h
Mardi	10h - 20h
Mercredi	10h - 20h
Jeudi	10h - 20h
Vendredi	10h - 20h
Samedi	10h - 20h
Dimanche	Fermé

L'espace de soins étant privatif, il est obligatoire de prendre rendez-vous car le portail électrique est fermé pendant les soins pour le confort de la clientèle.

Soins réaliser uniquement sur les femmes.

Action Dépannage

“Un artisan près de chez vous”

Contrat d'entretien
Dépannage appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage - Installation - Ramonage

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE

	Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS
Tarif Jeunes (18/29 ans)	
Tarif Actifs (moins de 55 ans)	
Tarif Familles (à partir de 3 bénéficiaires)	
Tarif Seniors (à partir de 55 ans)	
www.pmf.fr 	26, rue du Général Leclerc - 95410 Orsay • Tél. : 01 39 63 40 60 - Fax : 01 39 63 46 21 7, rue de la Mareche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 40 95 99

LYCEE PRIVE PROFESSIONNEL CROISSET

sous contrat d'association

7 Avenue de Joinville – 60500 CHANTILLY Tél. 03 44 57 11 24 – Email : lepp.croiset@free.fr



Une école pour vous de Gestion et de vente

Osez le professionnel !

- ➔ BAC PRO VENTE
- ➔ BAC PRO GESTION et ADMINISTRATION
- ➔ BTS GESTION DE LA PME

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »





Madame, Monsieur,

L'équipe municipale et moi-même avons œuvré pour votre bien-être et les projets que nous avons envisagés ont vu le jour, nous les rappellerons en temps opportun.

Ces derniers efforts ont principalement porté, pour les plus importants, sur la construction du

restaurant scolaire avec classes, dans le secteur du Bois Maillard, et d'un centre de santé avec notre commune voisine de Fosses.

D'autres projets sont passés du papier au concret, plusieurs équipements ont été installés, des espaces de détente avec des bancs et des jeux pour enfants, accès mobilité à la bibliothèque.

Enfin, des travaux nécessaires ont été réalisés par nos équipes et les entreprises pour que les bâtiments, rues, placettes, de notre commune, retrouvent un environnement où il fait bon vivre, tout en réhabilitant le patrimoine bâti de Marly-la-Ville.

Cette année a malheureusement, vous le savez tous, été entachée par des difficultés de différents ordres et qui ont perturbé toute la commune, tout notre territoire, entraînant encore des changements économiques, environnementaux, et des changements de mentalité.

Le budget de la ville, avec efforts, malgré les baisses des dotations, nous a permis de concrétiser des projets qui nous permettent de rester un lieu de vie agréable pour tous, en améliorant la sécurité et l'entretien ; mais nous savons tous et toutes qu'il reste toujours à faire, à améliorer...

Nous avons privilégié, cette année, une importante campagne de protection et d'entretien des voiries. Nous continuons les modifications de l'éclairage public en installant des lampes à basse consommation, en consolidant notre patrimoine bâti et de verdure, plutôt que d'autres projets qui nous ont paru moins sensibles pour l'ensemble de la population.

Un proverbe chinois dit que : « Lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se changent en or. »

Sachez que l'équipe municipale et moi-même portons cette énergie qui émane de notre collaboration, de votre soutien, et que nous allons continuer, chaque jour, avec nombre d'entre vous, partenaires de la vie locale, associative, à travailler à vous satisfaire. Nous nous sommes aussi engagés, avec les contraintes liées aux différentes lois et politiques de l'habitat menées depuis les années 1990, à engager des opérations d'aménagements et répondre aux besoins de logements dans notre région et intercommunalité.

Une large consultation publique s'est déroulée pendant plusieurs semaines et je remercie encore tous les intervenants et participants pour les présentations, les interventions avec constats, suggestions, critiques, propositions, afin d'insérer le village et les sites du Sud de la Commune (Le Haras - Le Clos Budé), dans une lourde opération de constructions intégrant programmes de logements sociaux et logements en accession à la propriété...

De nombreuses difficultés apparaissent, notamment la proximité et les liaisons avec l'habitat existant, tous les équipements

nécessaires, déjà attendus, provisoires et indispensables maintenant à l'accueil de tous.

Les liens avec la protection de l'environnement s'imposent : les parcs de verdure, les bâtiments scolaires, la petite-enfance, les liaisons douces, les circulations traversières, le stationnement, les déviations, les transports locaux et extérieurs, le pôle santé, l'atténuation des bruits, les financements et aides.

Vous avez été nombreux à participer à la définition d'une première opération de logements dans le cadre de cette concertation. Des enjeux sont partagés, les besoins de logements dont locatifs sociaux, avec la nécessité de circulations apaisées, de déviations. Il en ressort un fort attachement à développer notre ville sans changer son identité et en renouant avec son histoire.

Avant la fin de l'année, l'action doit se poursuivre pour mettre en œuvre une première opération vers le sud du Haras près des projets envisagés d'équithérapie, médico-social.

Nous continuerons ensemble ce travail de concertation pour mettre au point une première et plus tard une seconde phase de développement du secteur du Haras.

Si notre mission chemine, avance, nous le devons à un vrai travail d'équipe.

Cette année a donc été marquée par des difficultés, mais aussi par la solidarité, l'écoute qui ont pu naître de ces moments. L'important dans nos petites communes est de conserver un lien fort entre nous, comme dans une famille.

Au nom de toute l'équipe municipale, Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que Marly-la-Ville reste fidèle à l'identité chaleureuse que vous connaissez.

Nous sommes persuadés que votre volonté associée à la nôtre, nous permettra de poursuivre notre route ensemble vers l'avenir, en souhaitant aussi de bonnes réussites aux examens et concours de fin d'année à nos jeunes et un peu plus tard de joyeuses vacances et repos à tous...

Votre dévoué, **André SPECQ**

SOMMAIRE

ENTREFILETS 02

VIE LOCALE 04

UN PEU D'HISTOIRE 13

INFOS GÉNÉRALES 14

ENFANCE / JEUNESSE 17

VIE ASSOCIATIVE 21

LA RECETTE 30

CONSEILS MUNICIPAUX 31

ÉTAT CIVIL 36

AGENDA 38

Marly-la-Ville



EntrepreneurEs

C'est à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes que plusieurs entrepreneurEs marlysiennes et fossatusiennes se sont retrouvées sur le parvis de la mairie de Marly-La-Ville.

Une rencontre qui se voulait être le lancement de la création d'un groupe portant le nom des « EntrepreneurEs de l'agglomération Roissy Pays de France, Val d'Oise » (cf.facebook).

La création de ce groupe est née d'une volonté forte de Sabrina Dausque, conseillère en immobilier du réseau IAD France, et marlysienne, de rassembler l'ensemble des femmes à leur compte avec un but précis : mettre en lumière les activités et les initiatives portées par les femmes. Les objectifs : échanges et entraides, rencontres à thèmes, mise en avant de

leurs activités, partages d'idées et d'innovations, et enfin partages de réseaux et business.

C'est donc avec Monsieur le Maire et ses adjointes et adjoints que ces entrepreneurEs ont fêté l'inauguration de leur groupe. L'équipe municipale a porté des messages d'encouragements à ces femmes volontaires et à cette initiative citoyenne.

« Être entrepreneure, c'est souvent synonyme de solitude, pour cela, il est important de nous connaître, de nous rassembler et avoir un groupe qui nous ressemble.

Nous avons toutes un talent et ainsi nous pouvons travailler et créer ensemble, s'associer et devenir partenaires, au-delà de nos échanges via les réseaux sociaux, la connexion devient réelle et humaine.

À l'instar du réseau IAD France où l'entraide, et le partage nous permettent d'avoir une force collective pour accompagner nos



clients, ma volonté est d'étendre cette bonne pratique auprès des entrepreneurEs de mon agglomération et dans diverses activités.

Et enfin, la place des femmes dans notre société étant en constante évolution : nouveaux métiers, nouvelles façons de vivre et d'être. Pouvoir en parler et mettre en place des actions pour continuer à les faire évoluer est un enjeu important »

Sabrina Dausque.

Tout pour mon Toutou-Matou



Tout pour mon Toutou-Matou, entreprise de pet-sitting propose des solutions de gardes d'animaux au domicile des particuliers depuis 2014, en l'absence des propriétaires (vacances, mariage hospitalisation, travail ...).

Tout pour mon Toutou-Matou est chaudement recommandée par les structures vétérinaires de Fosses, Surveilliers et Louvres, mais aussi par les salons de toilettage de St Witz et la Chapelle-En-Serval.

Pet-Sitter diplômée, Cindy prend soin des animaux, leur évitant tout stress et perte de repères étant donné qu'ils restent dans leur environnement.

Depuis janvier 2019, un nouveau concept de rémunération un peu différent a été mis en place. Durant une année, chaque réservation sera rémunérée sur un principe de « tarif libre » à la satisfaction et/ou en fonction du budget du client.

Pour plus de renseignements, Cindy Théry se tient à votre écoute au : **06 78 72 73 56** ou **01 30 29 36 30** mais aussi par mail : **cindythery@hotmail.fr**

SAPEURS - POMPIERS
SURVILLIERS - SAINTWITZ



Bienvenue dans l'univers
SECRET DESIGN !

Votre Coach Privée en projet d'ameublement sur mesure vous accompagne dans la réalisation de vos projets de meubles sur mesure, même les plus fous.

Son Secret ? Design, Fabrication & Importation de meubles fabriqués sur mesure par des artisans dans la région de Porto, la Capitale portugaise du meuble !

Cuisines, dressings, salles de bains, comptoirs professionnels, création tout meuble...

Encore peu connus sur le marché français, nous vous offrons des choix et des possibilités multiples à la pointe de la conception, de la modernité, dans la tradition d'une fabrication artisanale.

La qualité, le style et le rapport qualité/prix en feront rougir plus d'un !

Un service d'accompagnement personnalisé à domicile, l'objectif de vous apporter un prix en douceur pour des meubles fabriqués avec des matériaux nobles (bois, granit, marbre, et plein d'autres encore...).

Des fabricants sélectionnés pour vous, des tarifs compétitifs (incluant conseil personnalisé, devis, pose, transport, garantie, SAV), pour des produits et un service haut de gamme.

Chez SECRET DESIGN tout est pensé et conçu pour créer un intérieur à votre image, grâce à une équipe impliquée qui transforme avec passion et excellence votre espace de vie.



**Confiez-nous votre « Rêve Déco »
et regardez vos projets les plus
fous prendre vie !**

**info@secret-design.fr
07 67 08 20 89**



Commémoration du 19 mars 1962

**Journée nationale du souvenir
et du recueillement.**

La stèle a été inaugurée le 17 mars 2018 pour honorer nos 30 000 frères d'armes tragiquement disparus durant 10 années de meurtriers combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Devenus invisibles, mais toujours présents en nos cœurs, les Enfants de la République l'ont servie avec fidélité.

À « 20 ans dans les Aurès » ils ont vécu l'enfer dans cette guerre dont il fallait taire le Nom. Dans des cercueils plombés, sans le moindre humanisme, ils ont été restitués à leurs familles, la mention « mort pour la France » souvent absente.

Avec émotion, nous pensons à ces familles, si durement éprouvées.

L'État se doit de leur exprimer sa gratitude, et sa considération. Par-delà les brûlures de l'Histoire, faire vivre leur souvenir, « c'est faire apparaître pour ne pas disparaître ». Avec enthousiasme, fédérons toutes les énergies pour préserver la Paix, ce bien si précieux. C'est donner un sens à la vie.

Vive la République, vive la France

Le Comité FNACA



Remise des médailles du travail à l'Hôtel de Ville



Des marlysiens
récompensés par la
médaille du travail,
le 8 mai 2019.



Marly-la-Ville s'est embellie et continue de s'embellir ...

Bravo et félicitations pour cette magnifique fresque printanière au rond-point du bas de Marly, qui nous fait oublier les tags ineptes et sans imagination, qui dégradaient ce grand mur dans le virage de la rue Roger Salengro, et qui méritait un peu mieux.

Merci, à toute l'équipe « WK.custom », conduite par Monsieur Walter Misiak. Cet excellent travail nous confirme la confiance que nous leur avons accordée. Souhaitons que ce travail d'artistes soit respecté.

Cette fresque a appelé d'autres réalisations sur le territoire de la commune, dont une sur le transformateur électrique en face du parking de la bibliothèque.

L'équipe Municipale.



Un après-midi spectacle & galette

Mercredi 16 janvier à 13h30, les retraités commencent à se présenter à l'Espace culturel Lucien-Jean pour assister au spectacle « Ces années-là » choisi par la commission CCAS, représentation qui ouvre la journée festive de la traditionnelle galette du début d'année 2019.

Ce show de qualité a fait remonter les spectateurs sur le boulevard des succès visuels et musicaux et les a fait replonger dans leurs souvenirs de jeunesse pas si éloignés en fin de compte... ! Quatre danseuses et deux chanteurs ont interprété slows, twist, madison, rock, etc., avec des chorégraphies entraînantes et variées.

Pour la deuxième partie de cet après-midi festif, les 50 tables préparées avec goût se sont remplies avec bonne humeur, soit par affinités, amitiés, ou tout simplement pour passer agréablement un temps avec sa voisine ou son voisin du moment.



Toujours partants pour une petite danse, les amateurs ont profité d'une piste de danse éphémère et se sont laissé entraîner par la brillante accordéoniste, Alexandra. Une excellente galette a été servie par le personnel municipal, accompagnée d'un petit vin pétillant (avec modération bien entendu, selon la formule consacrée).

Cette journée a permis encore une fois de passer quelques heures de rapprochement et de laisser de côté les petits tracas de la vie.

N'oubliez pas... : on remet cela l'année prochaine !!!

Pour la commission CCAS, Robert Wallet

Une sortie à la télévision...

Le lundi 25 mars, 59 des aînés ont participé à l'enregistrement de l'émission de France 2 « N'oubliez pas les paroles » animée par Nagui.



Dès l'arrivée du car aux studios de Saint-Denis, les organisateurs ont accueilli le groupe autour d'une petite collation.

Puis direction le studio d'enregistrement où un « chauffeur » de salle attendait le public de pied ferme, l'ambiance était au top... C'est avec plaisir que les Marlysiens ont découvert « la Maestro » Coralie qui l'emportait pour la première fois ce lundi 25 mars. La suite vous la connaissez si vous regardez l'émission. Pour le retour à Marly-la-Ville, les 59 Marlysiens ont regagné le car dans l'ordre sous la houlette d'Aurélie.

Devant le succès et l'engagement des aînés, le CCAS ne manquera pas de proposer d'autres sorties du même style, comme les « 12 coups de midi », « Tout le monde veut prendre sa place » etc.



Précisons que cette sortie a été offerte aux Seniors par la municipalité via le CCAS.

Merci à Aurélie et Sylvie pour l'organisation.

La Commission du CCAS

Culture pour tous !

Une nouvelle saison culturelle se clôt avec les spectacles des écoles municipales de musique (18 juin) et de danse (14 et 15 juin) et avec bien sûr la traditionnelle fête de la musique.

Têtes d'affiches, spectacles pour tous les âges, théâtre, musique, danse, cirque : la programmation essaie chaque année de permettre aux Marlysiens de découvrir différentes formes d'arts. Car la mission de service public de la culture n'est pas de divertir, mais bien d'apporter découverte, réflexion mais aussi plaisir aux habitants. C'est ce que la commission culture tente de faire chaque année en proposant des spectacles de la petite enfance aux adultes mais aussi en s'efforçant de soutenir les enseignements artistiques, la lecture publique et les événements culturels. Marly-la-Ville est une commune volontariste dans le développement culturel, car la municipalité soutient l'épanouissement personnel de chacun et à tous les âges, à travers les arts et la culture.

Rendez-vous dès le 5 octobre pour l'ouverture de la saison culturelle à l'Espace culturel Lucien Jean, où toutes les surprises concoctées pour l'année 2019-2020 seront présentées, avant le spectacle « Timée ou le semeur d'étoiles ».



Wackids

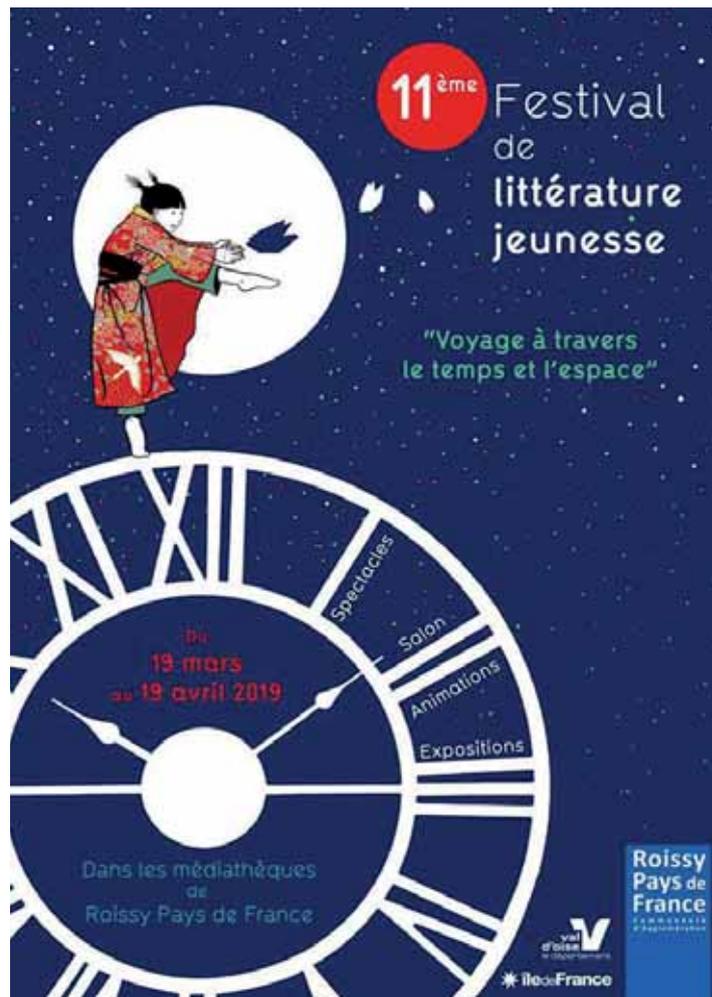
**Concert rock des Wackids,
dimanche 17 mars 2019.**

Voyage à travers le temps et l'espace à la bibliothèque municipale

Mercredi 27 mars 2019, les enfants ont voyagé dans le monde des contes ; ainsi transportés, amusés, les enfants ont pu éveiller leur curiosité !

Dans le cadre du Festival de Littérature Jeunesse organisé par la CARPF, la bibliothèque a reçu la conteuse Coline Promeprat pour une séance de contes intitulée « Contes pour les petits voyageurs » à destination des enfants de 3 à 6 ans.

L'espace conte de la bibliothèque s'est animé grâce aux fabuleuses histoires de Coline, accompagnées de marionnettes, d'instruments de musique et de chants repris en chœur par les enfants autour des voyages.



Fin de saison pour l'École Municipale de Musique



À l'approche des vacances d'été, les élèves de l'EMM se préparent activement pour les dernières dates de la saison artistique :

► **Mardi 18 juin à l'Espace Culturel Lucien Jean (19h)** aura lieu le concert de fin d'année, dédié à la musique d'ensemble sous toutes ses formes.

► **Jeudi 27 juin à l'École de Musique (19h)**, un « Kioskadultes concert mélange » sera donné par les élèves adultes ou ados. Tous ces concerts sont gratuits et ouverts au public et ils peuvent être l'occasion de découverte des instruments et, pourquoi pas, de vocation.

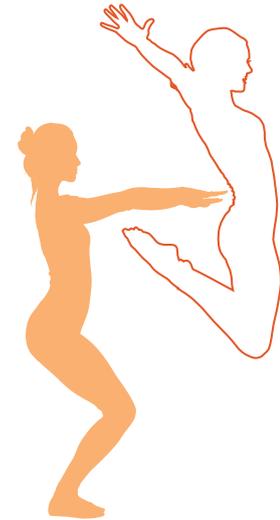
Les cours de l'EMM s'achèveront le samedi 29 juin après les cours.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions se feront au forum des associations, qui aura lieu samedi 7 septembre 2019. Pour les anciens, la procédure de réinscription démarrera début juin.

Bel été à tous !



École municipale de danse de Marly-la-Ville



En février, deux jeunes élèves de l'école de danse de Marly-la-Ville se sont distinguées au concours régional de la confédération nationale de danse où elles ont obtenu un premier prix avec un charmant duo de jazz réglé par leur professeur Sophie Bothereau.

Anaïs et Maeva, 11ans, sont très fières de leur résultat - à juste titre - et espèrent l'an prochain convaincre quelques autres élèves de leur emboîter le pas.

En mai, ce sont les élèves de l'atelier chorégraphique mené par Virginie Chatel qui ont défendu les couleurs de Marly au concours national Artchoréa.

Ces participations à différents concours sont un bon indicateur du niveau de l'école municipale de danse qui depuis quelques années a nettement progressé.

L'atelier Chorégraphique, dispensé par Virginie Chatel, s'est associé à *Escales Danse*, un réseau départemental culturel promouvant l'art chorégraphique sous toutes ses formes, en participant au Spectacle *Kirina* à Garges-lès-Gonesse.

Vous pourrez vous rendre compte par vous-même du talent des jeunes danseuses le 14 juin à 20h30 et le 15 juin à 16h et 20h30 à l'Espace Culturel Lucien Jean, lors du spectacle annuel, qui cette année vous emmènera dans le monde d'Harry Potter.

Et si vous souhaitez rejoindre l'école municipale de danse, n'hésitez pas à prendre contact dès le mois de juin à cette adresse :

marlylaville95@roissy-online.com



Hommage à Jean Ducos, l'histoire locale incarnée

Depuis son installation à Fosses en 1976, Jean Ducos a rarement manqué le dépouillement des bulletins de vote, cet exercice citoyen qui clôt les dimanches électoraux. Rigoureux et engagé, il excellait dans de nombreux domaines : ingénierie médicale, formation, photographie, vidéo, informatique, généalogie, histoire locale. Il nous a quittés en février dernier.

Jean Ducos avait du soleil dans la voix. Un accent méridional qui prend sa source dans les Landes dont sa famille était originaire et qui se cultive au lycée de Bergerac puis durant ses études d'ingénieur à Marseille. Il avait aussi le cœur sur la main. Bénévole à la Croix Rouge dès 18 ans, à Marseille, le voilà qui accueille les réfugiés d'Algérie. À 25 ans, jeune marié, il est embauché par Siemens et s'installe à Paris. Son épouse décède en 1972. Il revient à Marseille, et travaille à l'installation des équipements pour le nouvel hôpital de la Timone. Il est aussi formateur à la Croix Rouge et c'est là qu'il rencontre Gilberte Fleury en 1973. Ils se marient en 1974 et pour des raisons professionnelles quittent le Sud pour habiter à Plaisir [78].

Deux ans plus tard, ils s'installent à Fosses, dans un pavillon neuf qui leur permet d'accueillir aussi une tante de Gilberte handicapée qui vivait avec eux. Jean Ducos travaille alors pour une filiale de Thomson, la Compagnie générale de radiologie (CGR), toujours dans l'installation d'équipements médicaux et dans la formation des professionnels amenés à les utiliser. C'est à cette époque qu'il a un coup de cœur pour l'église Saint-Etienne au village. « *Ce clocher l'interpelait, explique Gilberte. Il avait envie de savoir quelle avait été la vie autrefois dans et autour de ce bâtiment...* »

Il s'ancre dans la vie locale grâce à la photographie, et crée le Club de l'Image et du Son en 1981 avec Pierre Masset et Alain Bader. La mairie de Fosses avait mis à leur disposition un petit local au 2^{ème} étage de l'école Henri Barbusse dans lequel les membres du Club avaient installé un labo photo; Jean couvrait les événements importants dans la commune (inondation, portrait en mairie). Il est resté président du Club jusqu'à ce que son licenciement en juin 1984 l'oblige à entreprendre des recherches pour trouver une solution afin de créer son entreprise.

Cette passion devient en 1985 son activité principale : à la faveur d'un licenciement, Jean Ducos ouvre un studio de prises de vues professionnelles à Paris en 1986 et en 1996 il développe un département retouche numérique de clichés anciens pour le grand public.

En 1999, il lève le pied côté professionnel et plonge dans la généalogie. Il souhaite en savoir plus sur un grand-père qu'il n'a pas connu. Ce juge de paix landais emmène Jean et Gilberte à la découverte des archives nationales et militaires. Une nouvelle passion partagée ! Tous deux rejoignent le Cercle de généalogie de Fosses-Marly créé par Joël Gruffaz en 1998. Avec ce dernier, Jean construit les bases du site internet de l'association. En juin 2001, Jean Ducos devient président de l'association à la condition qu'elle s'élargisse à l'histoire. C'est ainsi que le CGFM devient le CGHFM.

Suite à leurs recherches, les Ducos écrivent une *Contribution à l'histoire de la commune de Fosses* centrée sur l'église Saint-Etienne qui est publiée par le CGHFM en 2003 et la déclinent

en une exposition installée dans l'église même. Cette exposition permanente a été renouvelée deux fois depuis (voir encadré expositions).

En 2002, ils rencontrent Martial Duronsoy, historien local de Marly-la-Ville. Cette rencontre fut pour Gilberte le coup de cœur sur le passé de Marly et a déclenché chez elle le processus de la recherche de son histoire.

Les Ducos s'investissent alors dans la réalisation d'une vidéo sur l'histoire de ce village, avec l'appui de la municipalité et la participation de nombreux bénévoles. Les Marlysiens ne se font pas prier pour participer et l'aventure commence. Elle aboutira à cinq films réalisés entre 2006 et 2014 et diffusés par la mairie de Marly-la-Ville.

Le premier opus est un coffret de deux DVD sur l'histoire de Marly, des origines à la Révolution. La projection en 2007 sur le mur de l'église de Marly-la-Ville lors des Journées européennes du patrimoine est un succès. « *On nous a réclamé la suite*, sourit Gilberte Ducos. *Alors on s'est lancé dedans à corps perdu. Jean a*



Jean Ducos en 2008 sur un tournage à Marly-la-Ville.

acheté un logiciel de montage et s'y est mis dès la deuxième production ». Cette fois, un instituteur de 1870 raconte la Croisade du Sieur de Marly à ses élèves. Un voyage dans le temps, sur deux époques, réalisé en 2008-2009 et montré en 2010 ! En 2012, retour à l'histoire de Marly à travers les âges, avec entre autres une reconstitution d'un banquet de mariage Renaissance mémorable. En 2014, centenaire oblige, la période 1914-1918 est donnée à voir dans le dernier film.

Pour Bernard Misiak, autre Marlysiens embarqué dans cette épopée, ce furent de bons moments. « Jean Ducos était très rigoureux et ne laissait pas beaucoup de place à l'improvisation. Il avait des idées arrêtées. Mais quel résultat, avec le peu de moyens qu'on avait ! Grâce à lui, l'histoire locale a été racontée à travers ces films réalisés avec les Marlysiens ». L'exactitude

historique, basée sur des sources fiables, était primordiale pour ce féru d'histoire qui s'applique à partager ses connaissances avec le plus grand nombre.

Ainsi, durant le chantier de restauration de l'église Saint-Etienne de Marly-la-Ville, Jean et Gilberte Ducos font le relevé de 14 dalles funéraires et les photographient. Les recherches qui s'ensuivent donneront naissance à une exposition in situ en 2012. Lors des obsèques de Jean Ducos, célébrées le 15 février dernier à l'église Saint-Etienne, le père Bertrand Rosier, curé de Fosses, rappelait : « Il n'était pas pratiquant, mais il avait répondu présent pour créer un nouveau site internet pour la paroisse. Cet homme aimait partager ses passions et mettre ses compétences au service des autres ». Un homme qui savait concilier modernité et histoire, avec rigueur et courtoisie.

DATES

- 10 avril 1940** Naissance à Golfe-Juan (06)
- 1958** Études d'ingénieur, bénévole à la Croix Rouge
- 1965** Premier mariage, travaille pour Siemens
- 1972** Décès de sa première épouse
- 1974** Se marie avec Gilberte
- 1976** S'installe à Fosses, travaille pour CGR
- 1981** Fonde le club Image et Son
- 1985** Crée un studio photo, Médiapose à Paris
- 2000** Se lance dans la généalogie
- 2001** Président du CGHFM
- 2003** Publie *Contribution à l'histoire de Fosses*
- 2005** Publie *1939-1947 La vie dans notre région*
- 2007-2014** Réalise cinq vidéos sur l'histoire de Marly-la-Ville :

CD n°1 :

- 1^{ère} partie, *Des origines à la Révolution*, durée 30 minutes ; Projection 2007
- 2^{ème} partie, *L'école et la Libération de Marly*. Projection 2008.

CD n°2 : *Le Lavoir, La fabrication du Cidre, La visite de l'Archidiacre, L'Hospice, La Fête de Marly*. Projection 2010.

CD n°3 : *Le mariage Renaissance, La Moisson, La Croisade, Le Lépreux, La Maladrerie, La Fronde*. Projection 2012

CD n°4 : *1914-1918 La vie dans nos villages*. Projection 2014

12 février 2019 Décès à Fosses

Expositions du CGHFM réalisées par Jean et Gilberte Ducos

- 2003** Exposition permanente sur l'histoire de l'église Saint-Etienne
- 2004** Exposition à la salle Delambre *Quand Fosses était sur la ligne de front les 3 et 4 septembre 1914*. C'est cette exposition qui a attiré l'attention de Martial DURONSOY puisqu'il l'a demandée à deux reprises (2005 et 2012), et qui a « embarqué » Jean et Gilberte avec lui dans le projet d'une vidéo avec l'aide de Gilles, technicien à Lucien Jean
- 2005** Exposition reprise à Marly-la-Ville et pendant plusieurs semaines dans la mairie de Survilliers.
- 2012** Exposition à l'église Saint-Etienne de Marly-la-Ville
- 2013** Exposition de vêtements liturgiques à l'église Saint-Etienne de Fosses
- 2015** Exposition à l'église Saint-Etienne de Marly-la-Ville 1515, *La Renaissance et les seigneurs de Marly*
- 2017** Renouvellement de l'exposition permanente à l'église Saint-Etienne de Fosses avec la réinstallation de la dalle funéraire de Pierre Le Mercier, Seigneur de Fosses



Jean Ducos à 22 ans. Bénévole à la Croix Rouge à Marseille, il participe à l'accueil des réfugiés d'Algérie en 1962 (à gauche avec le bêret).

Boîtes à livres



Ouvrez l'œil et faites-les vivre en venant échanger vos livres.
Bonne lecture !

La dictée 2019 et son certif



**C'était la semaine de la francophonie,
c'était le printemps, c'était un dimanche,
c'était la salle des fêtes.**

Vous étiez venus à pied, en voiture, vous étiez 29 personnes dont 9 écoliers et 2 collégiens. Combien y avait-il d'adultes ?

Plus dur : Qui fut sacré empereur en l'an 800 ?

Toujours plus dur : Quel fleuve coule à Vernon et à Paris ?

Encore plus dur : L'ouragan soufflait-il plus fort que la brise ?

Oh j'oubliais, pour se mettre en condition une petite dictée et ses questions.

Vous avez deviné ce qui s'est passé ce 24 Mars à Marly ? Et oui, c'était la dictée et son certif ou plutôt ses certifs, un pour les primaires, un pour les collégiens et bien sûr un pour les adultes. Avec en bonus un quizz par équipe, sans oublier le goûter collation.

Nos champions 2019 :

- Trois élèves de l'école primaire : Chelsea, Anaël et Robin
- Une collégienne : Manon
- Deux adultes : Michel et Michel

Félicitations à tous nos gagnants et nous espérons vous voir nombreux l'année prochaine pour détrôner les vainqueurs 2019.

Traité de Versailles signé le 28 juin 1919

Date choisie en commémoration de l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914.

Le lieu :

la Galerie des Glaces au château de Versailles, pour symboliquement effacer la défaite de la France en 1870 et la proclamation de l'Empire Allemand le 18 janvier 1871 dans cette même galerie.

L'Allemagne et ses alliés sont déclarés seuls responsables des dommages de la guerre.

Pour la France : restitution des territoires des deux départements alsaciens, de la Lorraine Mosellane, du territoire du Bassin de la Sarre qui est placé pour une durée de 15 ans sous administration internationale.

Sanctions commerciales :

Perte de propriété de ses brevets (aspirine de Bayer), l'Allemagne doit admettre, sans droits de douane, les marchandises en provenance d'Alsace-Moselle et doit livrer aux Alliés des produits et du matériel.

L'Allemagne doit renoncer à son empire colonial : les Alliés n'annexent pas les territoires, ils les administrent sous mandat de la Société des Nations, formule créée pour l'occasion dans le pacte du même nom. En Afrique, le Cameroun, le Togo, le Burundi, la Tanzanie, le Rwanda et la Namibie sont partagés entre la France, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Coupures de journaux de l'époque.

L'Allemagne devra également renoncer à ses intérêts commerciaux de part le monde.

Le traité de Versailles est vécu comme un diktat par de nombreux allemands ; le paiement de réparations représente une lourde charge pour la république de Weimar qui s'avère incapable d'y faire face ; les Alliés l'obligent alors à faire des livraisons en nature. Mais face à des retards de livraisons trop souvent répétés, la France et la Belgique envahissent la Ruhr en 1923 ce qui contribue à déstabiliser l'économie allemande.

Un certain caporal allemand, combattant en 1914, blessé au cours de combats en 1916 et gazé en 1918, nourrira une certaine rancœur envers la France : 20 ans après le traité de Versailles, ce même caporal déclarera la guerre à notre pays : il s'appelait Adolphe Hitler.

L'Allemagne trainera sa dette jusqu'au 3 octobre 2010, date à laquelle elle la soldera définitivement.

Un nouveau centre médical

Marly-la-Ville et la ville de Fosses, dans le cadre de leur Syndicat commun le « SIFOMA », ont élaboré un projet pour se doter d'établissements de Centre Médical Municipal de Santé Publique, afin de palier par anticipation le désert médical et la pénurie annoncée de médecins, suite aux départs en retraite des professionnels de santé de nos communes et sur le manque d'engagement pour la reprise de patientèle des cabinets médicaux libérés.

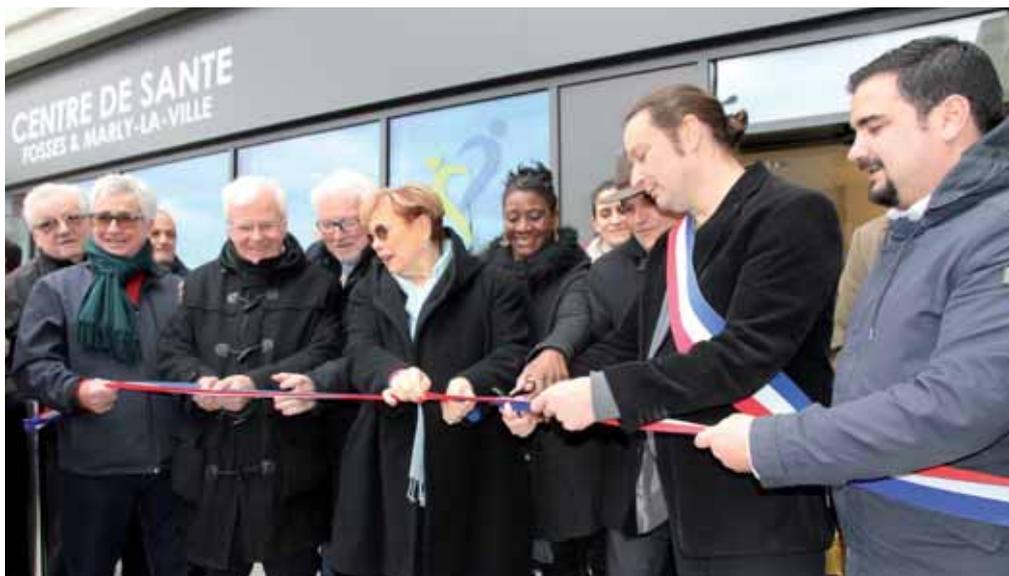
Le premier Centre Médical Municipal de Santé Publique « Fosses / Marly-la-Ville » a été inauguré le 16 Mars 2019 par messieurs les maires de Fosses et de Marly-La-Ville, en présence de la Présidente du Conseil Départemental Madame Marie-Christine Cavecchi. Il est installé dans des locaux de 326m², flamboyant neuf, lumineux, parfaitement équipés et aux normes, pour recevoir dans les meilleures conditions les personnes à mobilité réduite, au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble du centre-ville de Fosses, place du 19 Mars 1962 face au marché.

Ce Centre Médical Municipal de Santé Publique pluridisciplinaire, en secteur 1 sans dépassement d'honoraires est désormais ouvert 6 jours sur 7 hors jours fériés, avec la prise en charge, des consultations urgentes sans RDV, lors des heures d'ouvertures

Depuis le 1^{er} avril 2019, les patients peuvent, d'ores et déjà, être pris en charge par trois médecins généralistes, dont un médecin généraliste qui assure des consultations de gynécologie, une sage-femme et une infirmière.

Un dernier cabinet partagé, actuellement encore vacant, est à disposition pour des permanences de spécialistes (*psychiatre, pédiatre, O.R.L.*), qui rejoindront prochainement cette maison de santé publique.

Toute cette équipe de professionnels de santé est à votre disposition, n'hésitez pas à les consulter.



Une hôtesse à l'accueil est à la disposition des patients pour les démarches administratives et les prises de RDV
Un accord cadre a été établi avec la Caisse primaire d'assurance maladie pour le remboursement du tiers payant.

Le montage financier de ce projet pour un coût total de 1 580 000€ (murs, travaux et équipement) a été bouclé par un emprunt bancaire du SIFOMA, accompagné d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre de son Fonds Régional de résorption des déserts médicaux, complété par d'autres subventions de l'État : la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) celle de l'agence régionale de santé (ARS) d'un fond de concours exceptionnel de la CARPF et dans le cadre du mécénat, par la Société SANOFI à qui nous renouvelons nos remerciements.

Le projet du second Centre Médical Municipal de Santé Publique, devrait se construire à Marly-la-Ville, probablement sur la partie Sud de l'ancien Haras, cette prochaine maison de santé publique, sera l'opportunité de déployer un ensemble de professionnels de santé associés, tout en privilégiant l'offre de soins ainsi que des services qui devront être renforcés, afin d'accueillir dans les meilleures conditions la prise en charge des soucis de santé des futures générations.



Ce projet, devrait accompagner la création d'un Institut Thérapeutique Éducatif & Pédagogique (ITEP) porté financièrement par la mutuelle « La Mayotte » qui a déjà créé l'Institut Médical d'Éducation (IME) à Marly-la-Ville. La Mayotte a déposé officiellement le dossier de permis de construire de cet ITEP actuellement à l'instruction.

L'équipe Municipale

Rappel concernant la collecte des encombrants

Ils encombrant votre maison, votre grenier ou votre garage. Vous voulez vous en débarrasser alors vous les mettez à la collecte des encombrants qui passent régulièrement. Et pourtant, tout ce que vous mettez sur votre trottoir n'est pas, forcément, un encombrant.

Petits objets, appareils électriques et électroniques, pneus, matériel de chantiers, textiles, grosses branches et troncs d'arbres... tout cela va en déchèterie.

Qu'est-ce qu'un gros encombrant ?



C'est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut pas être collecté avec les ordures ménagères et nécessite un mode de collecte particulier.

Exit les petits objets ménagers, **les encombrants concernent uni-**

quement les grands objets (plus de 80 cm), mobiliers d'ameublement, lits, matelas, sommiers, objets en métal (table à repasser, vélo...), sanitaires.

Les habitants de tout le territoire SIGIDURS ont également la possibilité de déposer leurs encombrants dans les déchèteries gérées par le syndicat (**Bouqueval, Gonesse, Sarcelles et Louvres**).

Que deviennent les encombrants après leur collecte ?

Les encombrants collectés au porte-à-porte sont envoyés en centre d'enfouissement.

A contrario, ceux déposés en déchèterie sont triés et recyclés pour être valorisés puis transformés en un nouveau matériau, par exemple en planches de bois. Préférez donc le passage en déchèterie.

Enfin, n'hésitez pas à donner une seconde vie à vos encombrants en les réparant ou en les donnant, au lieu de les jeter.



Programme travaux 2019

VOIRIES :

Une remise en état des chaussées de Moimont 1 et 2 a été conduite dès le mois d'avril, avec le soutien financier de la CARPF.

Une première tranche de travaux de réfection des chaussées communales a été programmée pour l'année 2019 pour un coût initial de 700 000€.

Ces travaux ont démarré, début du mois de mai, avec la réfection des raquettes de chacun des hameaux du Vert 1 et 2, suivis par le Vert Clos 3 et 4, pour l'ensemble des hameaux, ainsi que la rue de Cocagne, la rue Thaveau, la rue Hautin, la rue Serge Laverdure, le Chemin du loup, et l'impasse du chemin vert.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Le changement de l'ensemble des armoires électriques est maintenant terminé, ce qui permet de remplacer au fur et à mesure l'éclairage public avec des lampes LED plus performantes, plus économiques et limitant la pollution lumineuse..

TRAVAUX DIVERS :

La refonte des aires de jeux du parc Allende et du Clos Maillard, avec l'apport de nouveaux agrès, est en phase d'aboutissement. Tout comme la démolition et la réhabilitations des anciennes classes de l'école du Bois Maillard.

Les terrains ainsi libérés seront engazonnés, pour un meilleur accueil de jeux. Ces espaces seront exclusivement dédiés aux enfants du service enfance du Bois Maillard. La remise en état général du parvis de la bibliothèque municipale, accompagnée de la création d'une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites est d'ores et déjà programmée pour les travaux d'été.

Concernant les travaux de réhabilitation du COSEC et ceux de l'école de la Garenne, ils sont aujourd'hui instruits et chiffrés. Leurs montants conséquents ne permettent pas financièrement d'être conduits, sans les retours de demandes de subventions, qui restent encore sans réponse.

Daniel MELLA, maire-adjoint

Délégué à l'urbanisme, cadre de vie, et environnement

Communiqué d'Orange La fibre 100% fibre

CONTACTS UTILES POUR LES HABITANTS

→ Comment avoir la fibre ?

<http://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/infos/comment-avoir-la-fibre.aspx>

→ Restez informé à chaque étape du raccordement :

<http://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

→ Carte de couverture fibre :

<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

→ Questions générales sur la fibre :

www.arcep.fr

→ Découvrez les nouvelles offres internet :

<http://lafibre.orange.fr>

→ Vérifiez l'éligibilité multi opérateur :

www.zoneadsl.com
www.test-fibreoptique.fr

Quelques rappels citoyens pour les propriétaires

Il est utile de rappeler le devoir d'entretien des haies ou des plantations en lisières des voies communales, sentes, chemins ruraux ou agricoles

Certains propriétaires négligent souvent d'entretenir les haies et les plantations de leurs parcelles, en bordure de ces endroits, au détriment d'une bonne utilisation et circulation sur ces lieux publics. **Certaines règles des droits et devoirs de la part de chacun doivent être respectées.**

Les Maires doivent s'assurer du bon entretien des plantations privées, en lisière des espaces décrits ci-dessus, afin de limiter les avancées de la végétation.

La Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 permet à ceux-ci, au titre de leurs pouvoirs de police, après une mise en demeure qui resterait sans effet de la part du propriétaire, de faire procéder à l'exécution forcée des travaux destinés à mettre fin à l'avancée des plantations, pour assurer la sauvegarde de l'utilisation et de la libre circulation de ces lieux publics.

Les frais afférents aux opérations seront alors à la charge des propriétaires négligents.

Il paraît donc judicieux que chacun vérifie si leurs plantations respectent bien ces obligations afin d'éviter de désagréables mises en demeure et des obligations qui suivront.

Quelques rappels à connaître :

➤ Les propriétaires, après élagages d'arbres ou tailles de haies, doivent obligatoirement ramasser les déchets tombés sur le domaine public, les agents

communaux n'étant pas en charge de la collecte de ceux-ci.

➤ Les agents des parcs et jardins de la Commune ne sont pas habilités à l'exécution de missions d'entretien aux services de propriétés privées.

La déchetterie de Louvres est à la disposition des Marlysiens.

Sise, Avenue du Beaumontoir - Zone d'Activités le Roncé - 95380 Louvres.

HORAIRES D'OUVERTURE

du 1^{er} avril au 31 octobre 2019

- Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
- Samedi : 9h-18h
- Dimanche : 9h-13h

Seuls jours de fermeture : les mardis, et les jours fériés suivants : 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, 1^{er} janvier .

Modernisation du réseau d'eaux usées



Le Syndicat pour la collecte et le traitement des eaux usées dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) dont fait partie la commune de Marly-la-Ville, doit conduire d'importants travaux de modernisation, par anticipation aux besoins de raccordement des eaux usées des nouvelles infrastructures avec l'urbanisation du Haras et de la Ferme SUD, pour l'ensemble du réseau des eaux usées des voies suivantes :

- Rue de Derrière les murs
- Rue des Époux Delanchy
- Traversée de la rue Gabriel Péri (au niveau de la salle des fêtes, Place du Brellan)

Des modifications de la circulation routière seront indispensables ; elles feront, bien entendu l'objet d'un arrêté municipal avec une large communication, auprès des administrés :

- sur le site internet de la commune **www.marly-la-ville.fr**,
- sur les panneaux lumineux de la ville,
- sur l'application **Centolive** (à télécharger sur les portables),
- et par voie d'affichage

Le calendrier prévisionnel de ce chantier, d'une durée de 8 mois, prévoit un démarrage fin 2019, par la rue Gabriel Péri. Une information sera diffusée à l'attention des riverains les plus impactés par ces travaux.

Daniel MELLA,
Maire adjoint délégué à l'Urbanisme

Séjour ski 2019 : Châtel

Pour les congés d'hiver, la municipalité a organisé un séjour ski pour 25 jeunes de 12 à 16 ans. Ce séjour a eu lieu dans la station de Châtel, en Haute-Savoie, avec un programme bien rempli tout au long de la semaine.

Un moniteur ESF a encadrés les débutants tous les après-midi et leur a fait passer un test afin de définir leur niveau. L'ensemble du groupe a également pu vivre une soirée airbord et descendre sur 600 m de dénivelé à travers tout le domaine skiable, avec au programme : rigolades, chutes et sensations fortes.

Les jeunes ont été accueillis dans le chalet Savoyard où le confort des équipements, la gentillesse du personnel et la qualité des repas (spécialités savoyardes tous les soirs) n'ont fait que rendre encore plus agréable ce séjour.

L'équipe d'animation



Journées neige

Lorsque la neige arrive à Marly, impossible d'y résister !!!

Sur les temps de cantine ou de centre de loisirs, les enfants des classes maternelles et élémentaires ont enfilé leurs gants et combinaisons pour en profiter.

Luges, bonhommes de neige et batailles de boules ont rythmé ces belles journées.





Le carnaval municipal 2019

Le service municipal de l'Enfance a proposé son carnaval annuel samedi 6 avril 2019.

Petits et grands sont venus défilés déguisés sur la thématique « fantastique ».

Les danseuses et danseurs de la « Guirlande Francilienne » ont ouvert les festivités vers 16h en proposant une démonstration de danses folkloriques.

Les enfants ont pu participer à un concours de dessins et se faire maquiller.

Le défilé, composé d'un large public, s'est déroulé sur le bas de Marly-la-Ville avec un retour sur le COSEC pour une petite collation.

Après la mise à feu du bonhomme carnaval entièrement réalisé par les enfants du centre de loisirs et leurs animateurs, les animations de la soirée ont commencé.



- Les animateurs du Service Enfance/Jeunesse ont mis en place le traditionnel concours de costumes, et un escape game avec petits et grands.

- L'association K'Danses a animé la soirée dansante, l'Étoile Sportive de Marly a proposé la restauration et l'AAPEMS une vente de popcorn et barbe à papa.



- Le club Image et Son et un groupe d'ados étaient présents pour immortaliser tous les temps de cette belle journée.

Merci à tous de votre implication.

L'équipe d'animation

Crêpes et Carnaval



L'hiver a été long et enneigé certains jours. L'IME SESSAD a dû s'adapter aux conditions météorologiques pour l'accueil et le fonctionnement auprès des enfants et des jeunes mais aujourd'hui, alors que l'hiver n'est pas encore fini et peut encore réserver des surprises, il est l'heure de fêter le Carnaval.

En effet, un samedi par mois, le Dispositif IME-SESSAD organise une matinée festive et à thème.

Mais où sont donc passés les enfants, les jeunes, les professionnels (éducateurs, psychomotriciens, psychologues, infirmière, secrétaire, personnel de direction) ? Nous ne les avons pas vus !

Par contre, des loups ! Des ours ! Des éléphants ! Des policiers ! Des chiens ! Spiderman ! Des pirates et même des princesses... qui dansent, qui chantent, qui rient et font la fête ensemble, ont envahi les locaux.

Bien sûr, tous ces déguisements ont été préparés en amont par les enfants, à base de découpages, de collages: chacun a pu perfectionner son déguisement.

Mais tout cela creuse évidemment les estomacs.

Tout est prévu : les grands de l'IMPro et du SESSAD, habitués qu'ils sont à cuisiner, ont préparé des crêpes à l'ensemble des convives. Au menu : crêpes à la pâte à tartiner, crêpes au sucre et aux fruits (poires, bananes...). Certains en ont même redemandé et plusieurs fois...

Pour finir, donnons la parole aux participants :

K. du groupe des Dragolos : « *Le carnaval m'a plu. Je me suis déguisé en policier et Léia s'est déguisée en Mickey. J'ai mangé des crêpes au Nut...* ».

S. du groupe des Pimousses (Petits) : « *C'était bien. J'étais déguisée en Reine des neiges, j'ai mangé 2 crêpes* ».

A. du groupe des Arlequins (DVA) : « *Samedi, il y avait le carnaval. On a fait une balade en forêt à pied. En rentrant, on a mangé des blinis avec du tzatziki et du quacamole préparé par les Prépro* ».

D. du groupe IMPro : « *Nous n'étions pas déguisés parce qu'on est plus des enfants mais des grands. C'est nous qui avons fabriqué des crêpes pour tout le monde, c'étaient des crêpes salées et sucrées* ».

Y. du SESSAD : « *Ça m'a beaucoup plu, j'ai aimé parce qu'on a mangé des crêpes. J'étais déguisée en princesse* ».

A. du SESSAD : « *Ça m'a plu l'IME. J'ai aimé les crêpes au sucre. Je ne me suis pas déguisé* ».

La Semaine de la Presse au Dispositif IME-SESSAD Madeleine Brès : une évidence

La Mutuelle la Mayotte fait partie de la Mutuelle de la Presse, du Livre et de la Communication. La Semaine de la Presse fait donc partie des moments importants de l'année pour ces établissements.

De plus, l'ouverture au monde et sa connaissance font partie intégrante des apprentissages en IME.

La Semaine de la Presse est un moment particulier, important pour l'IME Madeleine Brès après son installation en 2018 à Marly-la-Ville.

Pour cette année, les axes étaient : l'exploration, l'utilisation, la découverte mais aussi l'exposition. Un kiosque a été mis en place, en libre disposition de tous à l'accueil.

Merci à AB et AL de nous avoir permis de pouvoir accéder à ces journaux et magazines en allant acheter la presse à la Maison de la presse voisine. La première impression pour les enfants et les jeunes étaient la quantité, la diversité des journaux, magazines, revues.

« Tout ça ?! » a-t-on entendu.

Dans ce kiosque, les favoris ont été les revues à sujet sportif et mécanique. Mais pas seulement !

L'actualité et la nature ont connu un succès important.

À noter, la capacité importante des enfants et jeunes à se repérer : âge des lecteurs des publications, sujet, contenu, etc.

Pour la partie production, exposition, l'engagement et la mobilisation de tous ont été importants.



Des panneaux à la fois didactiques et plastiques ont été affichés dans la coursive, à la vue de tous. Un planisphère pour « rassembler » le monde a été confectionné par les Arlequins.

L'idée est de montrer que les questions sont universelles et dépassent les frontières (climat...).

La vie scolaire

Un petit mot sur les écoles par Fabienne GELY, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires

LE BREVET AU COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO, À MARLY-LA-VILLE

Quelle fierté pour les élèves et leurs parents présents à la remise des diplômes en novembre dernier.

Sachez-le... nos jeunes collégiens marlysiens, wéziens et quelques-uns de communes environnantes sortent du Collège Françoise Dolto, diplômés, pour une très grande majorité d'entre eux, puisque le taux de réussite ne cesse d'augmenter d'année en année à Marly-la-ville.

Il était autour de 93,70 % pour le cru de 2018 avec de très nombreuses mentions Très bien, Bien, ou Assez Bien.

N'oublions pas que le plus important reste l'obtention de ce diplôme, qui aujourd'hui, est indispensable pour le passage en seconde.

Nous souhaitons une « excellente réussite » aux élèves de 3^{ème} pour ce Brevet 2019 !

L'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

La municipalité consacre un budget conséquent pour l'avenir de la commune et cela passe bien sûr par nos petits marlysiens. Pour cela, les 3 écoles élémentaires avaient été dotées chacune de 2 tableaux numériques et de chariots de postes informatiques dès 2014.

Malgré les aléas d'internet et les problèmes de connexion que nous connaissons tous plus ou moins, ainsi que les limites d'autorisations d'accès imposées par l'Éducation Nationale et les pare-feux de la communauté d'agglomération, nous avons pu faire installer récemment 2 nouveaux tableaux numériques supplémentaires dans nos écoles.

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

La fin de l'année scolaire approche, pensez à inscrire vos enfants pour la rentrée 2019-2020, pour l'entrée en Petite Section de maternelle ou pour le passage en CP à l'école élémentaire.

Pour les nouveaux arrivants à Marly-la-Ville, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service accueil à la mairie. Ange, Anna ou Julie vous informeront sur les démarches à suivre et sur le fonctionnement de la commune et des écoles.



ÉCOLE MATERNELLE

Des poussins au Bois Maillard

Lundi 11 mars, une couveuse avec 8 œufs est arrivée dans notre école.

Pendant 21 jours, nous avons dû veiller au bon développement des bébés, il fallait :

- que la température soit entre 37°5 et 38°,
- qu'il y ait toujours de l'eau pour maintenir l'humidité,
- retourner les œufs matin et soir, même les mercredis et le week-end, du 4^e jour au 18^e jour.

À partir du 18^e jour, nous avons augmenté la quantité d'eau de la couveuse pour permettre le ramollissement des coquilles et ainsi faciliter les naissances.

Les enfants ont eu une animation sur l'œuf faite par une animatrice de la ferme d'Écancourt.



Ils ont assisté à la naissance d'un poussin, l'animatrice est repartie avec la couveuse, le poussin et les œufs qui n'avaient pas encore éclos. Au total 7 poussins sur 8 ont vu le jour et 6 sont en bonne santé.

Ce fut une très belle expérience pour les enfants.



Gaïa

J'aurais pu vous parler de **Petite fille dans la nuit**, pièce de Suzanne Lebeau que nous avons eu le plaisir de jouer le 6 avril, à l'Espace culturel Lucien Jean,

J'aurais pu vous parler de **Livres-Libres** ou des **Chuchotis du samedi**,

J'aurais pu vous parler des Violences dites Éducatives Ordinaires, subies par les enfants,

Mais...

Yves CORNIC

Président de GAÏA

Courriel : gaiamarlylaville@gmail.com

Regarder l'enfant

<i>J'aime regarder l'Enfant jouer.</i>	<i>Ce qui se passe dans son esprit</i>
<i>Un rien peut se transformer</i>	<i>Éclate comme un feu d'artifice la nuit,</i>
<i>En voiture, en étoile ou en fée.</i>	<i>Avec dix mille couleurs jolies</i>
<i>Un monde merveilleux se crée.</i>	<i>Qui rendent si belle la vie.</i>
<i>Un bâton, magique baguette,</i>	<i>Ne pas le déranger, être dans son coin,</i>
<i>Et l'Enfant part à la conquête</i>	<i>Juste à le regarder dans son lointain ;</i>
<i>D'une lointaine planète</i>	<i>Attendre son retour prochain</i>
<i>Sans bouger de sa banquette.</i>	<i>Et prendre, avec lui peut-être, un autre chemin.</i>

La réforme du bac : inquiétude des parents d'élèves



Inquiets face à la réforme du bac, les parents de la FCPE des lycées de Fosses, Luzarches, Saint-Witz ont créé un collectif:

Les élèves devront faire un choix définitif dès la classe de seconde, à 15 ans, sans le droit à l'erreur, parmi certaines spécialités proposées dans chaque établissement.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les élèves ne pourront pas choisir les spécialités qu'ils désirent, ils seront limités dans le choix des options. Le nombre d'élèves étant limité dans chaque spécialité, les élèves rentreront en concurrence pour accéder.

Toutes les spécialités et options ne seront pas disponibles sur le lycée de secteur de l'élève et certains devront se déplacer dans la journée dans un autre lycée.

Prenons un exemple qui permet de comprendre le non-droit à l'erreur :

Emma choisit comme spécialités langues vivantes, SES (sciences économiques et sociales) et géo-politiques en 1ère car elle veut poursuivre des études supérieures en géographie. A savoir qu'en terminale les élèves n'auront que deux spécialités.

Elle change d'avis en cours de terminale et préférerait poursuivre des études en SES. Or en université, les études de SES nécessitent des mathématiques. Elle n'en a pas fait en 1ère et voit donc des portes se fermer. Cette même élève dans le bac traditionnel actuel aurait été en section ES qui contiennent des mathématiques, des langues vivantes et de la géographie. Elle aurait pu changer d'avis en cours de terminale sans difficulté.

Les professeurs, les universités, les CIO sont dans l'incapacité de dire quelles spécialités les élèves devront choisir pour s'inscrire en étude supérieures.

La conséquence de cette réforme, c'est aussi des modifications d'horaires pour conjuguer les emplois du temps puisqu'il n'y aura plus de groupes classes mais des groupes spécialités. Les lycées devront soit ouvrir leurs portes plus tôt, et les fermer plus tard (8h/18h au lieu de 8h30/17h30 actuellement), soit ouvrir le lycée le samedi matin.

C'est la fin du baccalauréat national puisque 40% de ce bac sera en contrôle continu et le début d'un baccalauréat restrictif en fonction de son lieu de résidence !

La FCPE du collège F. Dolto de Marly-la-Ville soutient notre démarche et s'y associe.

Le collectif Fosses, Luzarches, Saint Witz a mis en ligne le vendredi 8 mars une pétition, voir lien ci-dessous : <http://chnng.it/X4D28L8GT2>

Une rencontre avec un journaliste a été organisée le mercredi 20 mars.

Pour nous contacter :

fcpeycebaudelaire@gmail.com

Pour le collectif FCPE et le bureau FCPE lycée de Fosses.

La Guirlande Francilienne

Une association Marlysiennne participe aux Francophonies

« Je ne saurais vous exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance quant à vos participations actives, sincères et joyeuses lors de ces deux jours. Toute mon équipe se joint à moi pour vous remercier. Vous savez tous, combien ce rendez-vous tous les deux ans me tient à cœur parce qu'ensemble, nous faisons reculer le communautarisme, le repli sur soi et la division. Grâce à vous, nous avons célébré collectivement l'union des peuples et le vivre ensemble. »

C'est par ces mots que le maire de Yèbles (77) a remercié tous les groupes, dont la *Guirlande Francilienne*, qui ont participé à la 3^e édition des Francophonies de Yèbles.

Le représentant du ministère de la culture, lui, s'est réjoui en ouvrant son discours avec des danses alsaciennes présentées par la *Guirlande Francilienne*.

Mais lors de ces deux jours, patronnés par l'UNESCO, la *Guirlande Francilienne* avait aussi illustré les traditions berrichonnes en présentant un spectacle de Bourrées.

Les danseuses et danseurs de la *Guirlande Francilienne* sont rentrés réjouis et fourbus de ces deux jours, lors desquels ils



ont pu s'exercer entre autres aux danses africaines, vietnamiennes, laotiennes, moldaves, slovaques.

Une ambiance collant parfaitement à l'esprit de la *Guirlande Francilienne*, en toute simplicité et communion.

Comme le groupe Tahitien l'a résumé, on peut dire que ces deux jours ont été « Mata'i roa ».

Si vous voulez vous aussi découvrir un peu du patrimoine culturel de différents pays et territoires français, si vous voulez vous amuser, rire et danser ensemble, alors n'hésitez plus, venez rejoindre la *Guirlande Francilienne* et apporter sourires et joies autour de vous. Notre association est ouverte à tous de 10 à 85 ans...

Platband de l'Ysieux



**Amis musiciens, à vos instruments !
Venez nous rejoindre !**

Le **Platband de l'Ysieux** recherche saxophonistes, clarinettes, cuivres, percussionnistes ou autres, pour faire de la scène et partager des moments sympas, dans un style jazz mais également Latino, Swing ou Bossa (et bien d'autres).

Le but : jouer, se faire plaisir et concrétiser sur scène.

Si vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, de prendre du plaisir à jouer ensemble et de vous éclater sur scène, n'hésitez pas à nous contacter.

Répétitions le mercredi soir sur Fosses (20h-22h). Inscriptions auprès de l'école municipale de musique de Marly-la-Ville.

Pour en savoir plus sur notre groupe, voir notre site :

www.pblyx.fr

Pour nous contacter : Bruno PIERFEDERICI

06 71 92 65 24 / contact@pblyx.fr ou pmgp13@yahoo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Le 9 avril 2019, nous avons aperçu les premières hirondelles de l'année au-dessus de nos têtes. Combien seront-elles à revenir de ce long voyage de 6 000 km ?

Parties d'Afrique, elles rejoignent leurs nids de l'an dernier. Encore faudrait-il qu'elles les retrouvent ! Vous avez, sans aucun doute, constaté les efforts et de la municipalité et de certains bailleurs pour maintenir leur habitat. Des nids ont été remis après le ravalement de l'immeuble square Dalibard. Des protections, pour éviter les déjections sur les rebords de fenêtres, ont été installées. Pourtant, les hirondelles, qu'elles soient de fenêtres ou rustiques, sont de moins en moins nombreuses. Les raisons ?

- La diminution des insectes volants.
- La raréfaction des sites de nidification.
- Les conditions climatiques sévères.
- La destruction des nids.



C'est sur ce dernier point que je souhaite attirer votre attention. La destruction intentionnelle des nids, lors de travaux de rénovation et d'entretien de bâtiments, ou par souci de propreté, est une pratique courante. Pourtant, en France, ces oiseaux, leurs nids et leurs couvées sont protégés par la loi. Tout responsable d'une infraction constitutive d'un délit s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000€ et/ou une peine d'emprisonnement jusqu'à 2 ans.

Ce petit oiseau, de 20 grammes à peine, mérite, comme tout ce qui concerne la protection de la biodiversité, notre attention. Les menaces de la loi ne peuvent pas être nos seules motivations pour protéger les hirondelles. Les observer dans leurs allers et venues pour nourrir leurs petits, les voir revenir de leur long voyage à travers le Sahara, sont des sources de bonheur qui doivent suffire à notre envie de les protéger.

Yves CORNIC
LPO.Marlyville@orange.fr

Le T.A.M

Toute l'équipe du T.A.M remercie les 350 personnes venues assister en famille à nos représentations de CHIC AND CHIPS les 29 et 30 mars, et qui, au vu des commentaires à la sortie de la salle ont passé une agréable soirée en notre compagnie.

Les acteurs du T.A.M sont heureux d'avoir le pouvoir de vous faire oublier le temps d'une soirée les tracas et soucis de la vie quotidienne avec des comédies de boulevard que nous affectionnons tout particulièrement. Cette équipe va souffler un petit peu avant de se mettre en quête d'une nouvelle pièce.

Mais attention... l'autre équipe d'acteurs (de talent) est en pleine préparation pour vous divertir à nouveau les 18 et 19 octobre 2019, alors notez bien cette date et surveillez les programmes d'animations de Marly, vous y lirez « un très joyeux anniversaire ». Ne laissez surtout pas passer cet évènement !

Un grand merci à toute l'équipe de l'Espace culturel Lucien Jean pour leur professionnalisme et leur gentillesse envers nous.

Merci également à Monsieur le Maire et son épouse de nous avoir fait le plaisir d'être présents parmi nous.

Jean Alsters

Pour tous renseignements :

Mail : Le.tam.marly@gmail.com

Tel : 07 68 77 41 49 (répondeur)





SoMaBé

Solidarité Marly Bénin

Le 23 mars dernier : la 8^e édition des foulées SoMaBé !

625 participants, une édition un peu magique, parsemée de nouvelles et belles rencontres comme *Claude Handisport* et *Courir pour Camille*, de nouveaux partenaires, de nouvelles têtes, le 1er secrétaire de l'ambassade du Bénin, des compétiteurs qui osent venir sur une "petite" course comme la nôtre... comme l'impression que nos foulées plaisent de plus en plus et ont pris un nouveau souffle cette année !

Un grand merci à tous les participants, à tous les bénévoles, à Monsieur le Maire et aux élus de Marly-la-Ville, aux agents communaux, aux clubs d'athlétisme venus nombreux, à nos associations partenaires, à K'Danses qui nous a offert un échauffement en musique, à Priscilla de *L'échappée Bien Être* proposant des massages aux coureurs et marcheurs.





Le bénéfice de cette journée nous permettra de mener à bien nos actions au profit des enfants du Bénin et, au-delà de la performance sportive, vous y avez contribué...
Merci !

L'équipe SoMaBé

 07 80 04 98 94

 association.somabe@yahoo.fr

 SOMABÉ Solidarité Marly Bénin



Marly Bad

Solidarité, convivialité et sportivité à Marly Bad.

Une saison passée bien vite avec de belles surprises !

Solidarité :

Il y a parfois des moments difficiles dans la vie d'un club, quand certains préfèrent se retirer. Les membres du bureau de Marly Bad ont su réagir pour s'organiser positivement et participer à la vie active du club au service de ses adhérents, la priorité restant la jeunesse. Ainsi les 130 adhérents de Marly Bad ont vécu une saison pleine de surprises. Répartis dans plusieurs groupes (enfants, préados, ados et adultes), chacun a profité des locaux généreusement mis à leur disposition par la mairie et des animations préparées par les différents entraîneurs. En septembre 2018, Marly Bad était présent lors de la fête de la moisson. Encadrés par les animateurs du club, des dizaines d'enfants ont pu s'initier à la pratique du badminton. Début décembre 2018, avec l'aide du club de volleyball de Marly-la-Ville, diverses animations pour le Téléthon 2018 ont permis de



recupérer d'importants dons reversés intégralement à l'AFM.

Convivialité :

Le club de Marly Bad a toujours voulu mettre à l'honneur plusieurs critères: le respect, la joie, le dynamisme, le plaisir, les rencontres, le jeu et le sport, sans lesquels on ne peut réussir à vivre pleinement son sport. Les enfants, lorsqu'ils participent à un petit tournoi interne, se prennent véritablement au jeu et ont l'impression de participer à la coupe

du monde. Cette joie est incomparable et explique pleinement pourquoi les membres du bureau s'investissent autant. Au cours de la saison, plusieurs événements sont organisés pour permettre aux adhérents de se retrouver dans le sport et la bonne humeur. Chaque saison se termine au mois de juin par l'assemblée générale suivie de la fête de fin d'année.

Sportivité :

Lors de l'AG du 22 juin 2018 et avec l'accord de ses adhérents, le club a opté pour s'orienter davantage vers la compétition tout en gardant le côté loisir et convivial. En interne, les jeunes joueurs ont participé à plusieurs tournois ou championnats. Collectivement, les équipes de Marly Bad ont participé au challenge intercommunal et aux interclubs gérés par la ligue du Val-d'Oise de badminton. Ainsi pour sa 1^{ère} participation, l'équipe mixte a terminé seconde de sa poule, n'a remporté que des victoires lors de la phase finale et devrait accéder à la division supérieure la saison prochaine. Individuellement, nos joueurs se sont engagés dans divers tournois de la fédération signant de belles victoires. Plusieurs tournois ont été remportés par nos joueurs, heureux de recevoir leurs premiers trophées. Bravo à eux ! Comme eux, vous pouvez rejoindre Marly Bad pour vous essayer au badminton. Inutile d'attendre le prochain forum des associations pour vous inscrire. Pour tester votre envie, vous pouvez nous contacter via notre site :

<http://marly.bad.free.fr/> ou notre page Facebook.



Compagnie d'Arc



Une Compagnie chargée de Traditions.

Depuis plus de 240 ans, notre Compagnie d'Arc existe à Marly-la-Ville, et perpétue ses traditions tout au long de l'année. C'est ainsi qu'en début de chaque année, nous nous affrontons au cours de parties traditionnelles et conviviales, telles que le « Tir de la Saint-Sébastien » et le « Tir du Roy ».

Le « Tir de la Saint-Sébastien », Saint Patron des Archers, est organisé chaque année à la fin du mois de janvier. Tous les

archers débordent de ferveur et d'enthousiasme pour atteindre le centre de la cible.

Cette année, c'est **Fabien Fouillen** qui a réussi le meilleur tir, et devient ainsi notre « Saint-Sébastien 2019 ».

Tous les archers, accompagnés de leurs familles, se retrouvent ensuite pour partager le Repas Traditionnel, au cours d'une belle soirée animée.



Le « Tir du Roy », ou communément appelé « Tir de l'Abat l'Oiseau », est organisé au mois de mars.

Quelle que soit la météo, tous nos archers se motivent pour abattre - tradition oblige - le fameux « Oiseau », objet symbole de toutes les convoitises.

Chaque catégorie d'archer est représentée. Celui ou celle qui réussit à abattre l'Oiseau reçoit un Titre Honorifique pour l'année.

Cette année, c'est **Marc Bertein** qui a abattu l'Oiseau, et devient ainsi notre « Roy » de l'année 2019. Vive Le Roy !!!

Chez les Jeunes, c'est **Kylian Chaillou Fauvel** qui devient ainsi notre « Roitelet » de l'année.

Chez les Adultes Débutants, c'est **Amélie Wahala** qui devient ainsi notre « Petite Princesse » de l'année.

Archers je vous salue !

Retrouvez toutes nos informations sur notre site, ou sur notre Page Facebook :

www.cie-arc-marlylaville.fr/

<https://www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/>

Laurent Hivelin

K'Danses Académie

Cette saison 2018/2019 est pour K'Danses riche en événements. Pas moins d'une vingtaine : des stages, des soirées, des animations, des démonstrations, un week-end de danse... Nous tenons, à cette occasion, à féliciter la forte participation de nos adhérents pour nous aider à rendre ces événements possibles et conviviaux.

Nous étions présents, avec plaisir et bénévolisme lors :

- du bal du 13 juillet
- de la fête de la moisson
- de représentations auprès de maisons de retraite
- du semi-marathon de Saint Witz ;
- des foulées SoMaBé ;
- du Carnaval des enfants du Centre de Loisirs de notre commune.

Que de bons moments partagés - dansants ou pas - mais toujours dans l'esprit de l'entraide et de la bonne humeur !

Le monde associatif est parfois riche en émotions et l'association K'Danses a fait le choix, cette année, d'organiser un événement qui lui tient particulièrement à cœur pour deux enfants, Hugo et Emma, tous deux atteints d'une maladie aussi rare que grave. Cette manifestation, dont l'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association VML (vaincre les maladies Lysosomales), s'est tenu le 25 mai 2019 au Cosec de Marly-la-Ville. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous vous y attendions nombreuses et nombreux, car nous savons qu'ensemble nous pouvons faire de cet événement un grand moment de solidarité !

Ce sera un après-midi dansant et une soirée dansante, animés par 3 DJ, agrémentés de moments dansants (toutes danses),



de concours de danses des élèves (K'Danses Académie) et de démonstrations de nos professeurs. Deux associations, SoMaBé et VAL (Vémars Association Loisirs) s'associeront pour la partie gustative, frites, sandwiches, boissons, gâteaux

K'Danses offre la particularité de proposer l'apprentissage de nombreuses danses : la Salsa, la Bachata, la Kizomba, la Semba, le Rock, la Rumba, le Tango, le Cha cha cha, la Samba, le Paso Doble, le Quickstep, la Valse..., sans oublier les cours plus sportifs : la zumba et le kuduro Fit. D'années en années, nous sommes de plus en plus nombreux à suivre les cours orchestrés par des professeurs aussi sérieux que professionnels et aujourd'hui l'association K'Danses compte plus de 350 apprentis danseuses et danseurs.

La danse est une activité à la portée de tous. Danser, c'est comme parler en silence. C'est dire plein de choses sans dire un mot, alors pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

L'équipe de l'association K'Danses

Association affiliée à la Fédération Française de Danses
www.k-danses.com
 Facebook : Eliott KDanses
 07 81 87 59 84

Shoto Karaté Club

Nouveau cours de Tai-Chi dès la rentrée.

À Marly-la-Ville à partir de septembre 2019, les cours s'effectueront les lundis et jeudis de 19h30 à 20h30 au COSEC

À partir de 12 ans et sans limite d'âge.

Renseignements au FORUM de la vie associative et locale, samedi 7 septembre 2019 et/ou pendant les cours

Le TAI-CHI est basé sur le développement d'une force souple et dynamique par opposition à la force physique.

Cette discipline chinoise, destinée au travail du souffle, consiste en des mouvements souples, exécutés avec lenteur et synchronisés à la respiration

Ces mouvements permettent une meilleure circulation de l'énergie, et procurent un calme intérieur.

Grâce à un enchaînement d'exercices corporels, le TAI-CHI améliore l'équilibre, ce qui réduit le risque de chute.

Antistress et renforcement musculaire, cette discipline a un réel bienfait sur la santé

Tél. : 06 51 61 01 72



Tennis club de Marly-La-Ville



Journée portes ouvertes

→ Samedi 8 et dimanche 9 juin 2019

Venez jouer en famille ou avec vos amis dans les clubs FFT

Animations gratuites & prêt de matériel

La fête du tennis

→ Samedi 8 juin de 14h à 17h

Lots à gagner !

Au programme de la journée :

- Animations ludiques
- Ateliers « découverte » autour du tennis
- Moments de convivialité
- Beach Tennis

→ Stade Sébastien Braëms, chemin du Loup

→ Contact : Thomas Friant - 06 86 57 27 47

→ Offre Club : jouez en juin, juillet, août pour 50€

La recette de Mamie Didine

GÂTEAU BASQUE

Durée

Environ 1 heure

Ingrédients

- 130 gr de beurre
- 170 gr de sucre
- 400 gr de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 3 œufs
- 1 cuillère à café de fleur d'oranger
- 1 pincée de sel
- 1 pot de confiture de votre choix



Réalisation

- Dans un saladier, battez les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- Rajoutez le beurre mou et si vous le souhaitez de la fleur d'oranger. Rebattre.
- Ajoutez la farine, la levure et une pincée de sel. Puis travaillez à la main pour en faire une boule (la pâte ne doit plus coller aux doigts).
- Laissez reposer la pâte au réfrigérateur pendant 30 minutes.
- Séparer la pâte en deux parts, l'une plus épaisse que l'autre et les étaler avec un rouleau.
- Faire un disque de la taille du moule et un autre un peu plus large (2 cm de plus environ).
- Beurrez et farinez le moule et y déposez le disque le plus large.
- Garnir avec la confiture (non liquide) en prenant soin de s'arrêter à 2cm du bord du moule.
- Disposez l'autre moitié de la pâte en couvercle et fermez avec la pâte du dessous en soudant avec un peu d'eau entre les deux pâtes.
- Striez la surface du gâteau avec les dents d'une fourchette, puis badigeonnez avec le jaune d'œuf restant.
- Faire cuire de 30 à 40 minutes à 180°C.
- Laissez tiédir avant de démouler, sinon le gâteau risque de se casser.

Servir tiède (pour les gourmands) ou froid (pour les gourmets).



VOUS POUVEZ RETROUVER L'ENSEMBLE DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX, DANS LEUR INTÉGRALITÉ, EN MAIRIE OU SUR LE SITE MARLY-LA-VILLE.FR.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2018

PERSONNEL

CIG ILE DE FRANCE - CONVENTION RELATIVE À L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR PERTE D'EMPLOI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIG Ile de France relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi pour une durée de trois ans ferme non renouvelable.

CIG ILE DE FRANCE - CONVENTION D'ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2019-2024 - VOTE DE LA PARTICIPATION

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation qui lie le CIG et l'opérateur et qui définit les conditions d'adhésion individuelle des agents des collectivités ayant donné mandat au CIG, à un contrat garantissant le risque « prévoyance » pour les agents de la collectivité.

Valide la participation financière mensuelle de 10.00 euros par mois.

CIG ILE DE FRANCE - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2019/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Marly-la-Ville par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

Décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe [2019-2022]

Prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017.

Prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.08 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

DÉCISION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pouvant relever des catégories hiérarchique, A, B, et C à temps complet ou à temps non complet, pour des durées hebdomadaires suivant le besoin des différents services.

FINANCES

ASSOCIATION MARLY NORDIC - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 400.00 euros afin de couvrir ces dépenses dans l'immédiat.

DURÉE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe la durée d'amortissement pour chacune des catégories de bien comme indiqué ci-dessus (annexe A3 du document budgétaire) comme suit :

- plantations d'arbre pour une durée de **20 ans**,
- immeuble de rapport pour une durée de **20 ans**,
- réseaux d'eau pour une durée de **30 ans**,
- réseaux d'assainissement pour une durée de **30 ans**,
- autre matériel et outillage d'incendie pour une durée de **20 ans**,
- autre matériel et outillage de voirie pour une durée de **20 ans**,

AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION AFFECTATION D'UN BIEN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide la modification de l'affectation de ce bien relevant du domaine public communal en changeant son affectation de « logement de fonction » en « Annexe administrative et école municipale de musique ».

DOMICILIATION À L'HÔTEL DE VILLE DU SIÈGE DE L'ASSOCIATION « LE COMBAT DE CELYA ».

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise l'association « *Le combat de Célya* » à domicilier son siège à l'Hôtel de Ville, 10 rue du Colonel Fabien, Marly-la-Ville 95670.

SCOLAIRE

ÉCOLE LA GARENNE ÉLÉMENTAIRE - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET « GRAINE DE JOURNALISTES » DES CM2

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote la subvention complète de participation au projet « Graine de journaliste » de l'École de La Garenne Élémentaire pour un montant total de 2 300.00 euros. *(estimation frais de transport : 2000.00 euros + frais divers : 300.00 euros).*

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CENTRE DE SANTÉ MULTI-SITES Marly-la-Ville - FOSSES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CARPF pour une attribution estimée à 150 000.00 euros au titre de la commune de Marly-la-Ville sous couvert du dépôt d'un permis de construire déposé en septembre 2019 pour la réalisation prochaine de 110 logements sociaux.

CARPF - RÈGLEMENT DE MISE EN COMMUN DES MOYENS DESTINÉS À LA FOURNITURE DE SOLUTIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION ENTRE LA COMMUNE DE Marly-la-Ville ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement de partage des biens mis en commun et destinés à la fourniture de solutions de

télécommunication constitué entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune.

Approuve le projet de règlement de partage des fournitures de solutions de télécommunication mises en communs et destinés au fonctionnement de l'EPCI et des communes volontaires tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du CGCT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

CARPF - RÈGLEMENT DE MISE EN COMMUN DES MOYENS DESTINÉS AU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE LA COMMUNE DE Marly-la-Ville ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement de partage des biens mis en commun destinés au service informatique mutualisé de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la commune de Marly-la-Ville,

Approuve le projet de règlement de partage des biens mis en communs destinés au service informatique mutualisé constitué entre l'EPCI et les communes adhérentes tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du CGCT.

SIAEP DE BELLEFONTAINE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 ET RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 18/12/2018 accusera réception du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2017 et du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 et en validera la communication au Conseil Municipal.

URBANISME

CONCERTATION AVEC LA POPULATION - PROJET DU HARAS

Projet de construction de logements sur le périmètre de l'OAP n° 5 du PLU de Marly-la-Ville et ajustements des OAP 3 et OAP 6 en conséquence – définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son développement urbain, après l'opération « Fermes Sud », la commune de Marly-la-Ville doit engager la mise en œuvre d'une opération à vocation de logements sur une partie du secteur dit 'Le Haras' (OAP n° 5 du PLU), dans le respect de nos obligations au regard de la loi SRU et des objectifs définis par les orientations suivantes du PADD :

1. Préserver l'identité « rurale moderne » de Marly-la-Ville, la qualité paysagère et environnementale
2. Agir pour une meilleure répartition des flux sur le territoire et une amélioration de l'offre alternative de déplacement (transports collectifs, vélos, piétons...)
3. Assurer la redynamisation du village dans le respect des équilibres économiques, environnementaux et sociaux.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France et la Commune de Marly-la-Ville en liaison avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ont organisé une consultation d'opérateurs visant à susciter, sur ce périmètre foncier de l'OAP 5 détenu par l'EPFIF, l'émergence d'un projet urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisation avec une variété de formes urbaines et l'aménagement d'importantes surfaces en espaces verts ou naturels support du développement de la biodiversité,

- Préserver et valoriser le cadre de vie [préservé la structure, la qualité et dynamisme du village, mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural historique communal],
- Offrir des espaces publics pertinents, lieux de vie pour les habitants,
- Améliorer les déplacements (développer les liaisons douces et contribuer à l'amélioration des déplacements automobiles)

Monsieur le Maire demande à la société FONCIM PROMOTION, lauréate de la consultation de promoteurs, de promouvoir une dynamique de concertation tout au long de l'élaboration de son projet sur le périmètre foncier qu'elle a vocation à acquérir.

Cette concertation s'inscrit dans le cadre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, les articles L.103-2 et R.103-1 définissent les projets ou les actes qui relèvent d'une concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (élaboration ou révision de SCOT ou PLU, création de ZAC, investissement routier en zone urbaine de plus de 1 900 000 euros créant ou modifiant l'assiette d'un ouvrage, etc.). Le projet étant en phase de conception, il est à ce stade difficile de déterminer s'il relève de la concertation obligatoire.

En tout état cause, le projet nécessite au regard des objectifs définis au PADD de s'interroger et le cas échéant de proposer des ajustements rendus nécessaires sur différents thèmes :

- Les accès de l'opération de logements (axe 2 du PADD : *Agir pour une meilleure répartition des flux sur le territoire*) qui peuvent conduire à modifier les prescriptions de l'OAP 5 mais aussi en conséquence celles de l'OAP 6 et éventuellement de l'OAP 3.
- La position des équipements publics et en particulier scolaires dont les études de programmation en cours visant à accompagner la redynamisation du village (Axe 3 du PADD) indiquent l'intérêt et éventuellement la nécessité d'agir simultanément sur l'OAP 3 et sur l'OAP 5
- La protection et la valorisation du patrimoine, dont les enseignements que l'on peut tirer de l'état des lieux ou de l'étude de programmation des équipements scolaires conduisent à s'interroger d'ores et déjà, sur des ajustements des OAP 3, 5 et 6 dans le respect de l'axe 1 du PADD (*Préserver l'identité « rurale-moderne » de Marly-la-Ville*).

Dans ce contexte, la société FONCIM PROMOTION sollicite de la Commune de MARLY-LA-VILLE l'organisation d'une concertation a priori volontaire sur le fondement de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, mais qui pourrait s'avérer en cours de conception du projet, relever de la concertation obligatoire au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Dans tous les cas, cette concertation respectera les principes de l'information et de la participation des citoyens tels qu'ils figurent au code de l'environnement.

À ce titre, elle adressera à la Commune :

- un dossier de présentation du pré-projet précisant sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné,
- un avant-projet architectural précisant sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, la desserte du projet et l'aménagement de ses abords,
- un aperçu des incidences sur l'environnement, et le cas échéant, les solutions alternatives envisagées.

L'ensemble de ces pièces sera présenté lors de la concertation.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- ▶ La tenue d'au moins 3 réunions publiques associant l'opérateur immobilier et son équipe de conception, les élus et services communaux, les associations intéressées, les habitants intéressés et les autres personnes publiques ou privées concernées,
- ▶ Une exposition de panneaux décrivant l'opération située dans le hall de l'hôtel de ville,
- ▶ L'information du public par un article dans la lettre d'information communale et au moyen d'une publication sur le site internet de la ville,
- ▶ La tenue en mairie d'un registre permettant à la population d'émettre ses observations ainsi qu'un registre électronique – les observations du public étant conservées dans des conditions respectueuses des règles relatives à la conservation des données personnelles.
- ▶ La concertation se déroulera sur une période de 3 mois.

Un bilan de la concertation sera présenté par le maire et arrêté par le Conseil municipal. Il sera joint à la demande d'autorisation d'urbanisme et à toute enquête publique sur l'opération. L'ensemble sera mis à disposition du public conformément à l'article L.123-1 du code de l'environnement.

Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tirera de cette concertation notamment au vu de son bilan.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants et L.300-2,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L 121-15 et suivants

Vu le Plan local d'Urbanisme approuvé en février 2013

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés par Monsieur le Maire et notamment :

- ▶ Des objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP n°5 et de ses conséquences sur l'OAP 3 et sur l'OAP 6 ;
- ▶ Des modalités de la concertation.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide :

Article 1 : d'approuver les objectifs poursuivis définis ci-avant ;

Article 2 : d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités rappelées dans l'exposé des motifs et pour une durée de trois mois :

- La tenue d'au moins trois réunions publiques associant l'opérateur immobilier et son équipe de conception, les élus et services communaux, les associations intéressées, les habitants intéressés et les autres personnes publiques ou privées concernées ;
- Une exposition de panneaux décrivant l'opération dans le hall de l'hôtel de ville;
- L'information du public par un article dans la lettre d'information communale et au moyen d'une publication sur le site internet de la ville ;
- La tenue en mairie d'un registre permettant à la population d'émettre ses observations ainsi qu'un registre électronique sur le site internet de la commune.

Article 3 : De dire qu'un bilan de la concertation sera présenté par le maire et proposé au Conseil municipal. Il sera joint à la demande de permis de réaliser l'opération et à toute enquête publique sur l'opération.

L'ensemble sera mis à disposition du public conformément à l'article L.123-1 du code de l'environnement.

Article 4 : De rappeler que le maître d'ouvrage indiquera les mesures intégrables issues des enseignements de la concertation notamment au vu de son bilan.

Article 5 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

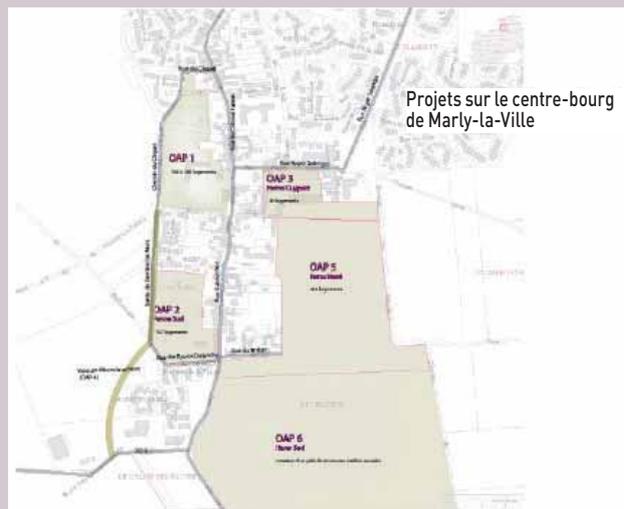
DERNIÈRES ACQUISITIONS D'EMPRISES FONCIÈRES POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE DE DESSERTE (OAP 4).

Depuis plusieurs années, la commune de Marly-la-Ville s'est engagée dans des projets de construction de logements sur son territoire. Ces projets répondent à un besoin de créer du logement et à l'évolution réglementaire de la loi SRU relative au renforcement des obligations de production de logements sociaux ainsi que le passage en 2013 en Communauté d'Agglomération qui a porté à 25% la part de logements locatifs sociaux pour les communes de plus de 1500 habitants.

Les terrains mis en évidence pour ces opérations se situent dans le cœur de bourg de la commune, notamment sur des terrains dont les sièges d'exploitations agricoles ont été délocalisés.

L'engagement de nouveaux projets de construction nécessite l'amélioration et l'extension des trames viaires du centre-bourg afin d'assurer un développement cohérent et de répondre aux besoins d'accueil des nouvelles populations qui arriveront sur la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marly-la-Ville prévoit 6 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la création à terme d'environ 700 logements, la création d'un centre médico-social et la réhabilitation et la prolongation de la voie de desserte des nouveaux quartiers.



Un accord a été trouvé entre Monsieur Le Maire et les propriétaires de ces parcelles pour un prix du terrain de 3 euros/m². Un accord a également été trouvé entre Monsieur le Maire et les exploitants agricoles des parcelles pour une indemnité d'éviction de 1,52 euros/m².

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de rachat d'une partie des parcelles cadastrées ZK n°11, ZK n°58, ZK n°48 et ZK n°54, lieudit « le Champs des Pauvres » et « la Haie à la Charonne » pour un montant estimé de l'opération à 6777 euros.

Approuve la valeur d'indemnité d'éviction de 1,52 euros/m² versée pour un montant global de 3388,08 euros dont la répartition est la suivante :

- à l'agriculteur exploitant de la parcelle cadastrée ZK n°11 : la SCEA Bauche et Fils pour un montant de 2892,56 euros,
- à l'agriculteur exploitant des parcelles cadastrées ZK n°48 et ZK n°54 : l'EARL BOISSEAU MARLY pour un montant de 495,52 euros.

Autorise par délégation, Madame LELEZ-HUVE Michelle, Maire-adjoint ou Monsieur MELLA Daniel, Maire-adjoint, à signer les compromis et actes authentiques de vente, les engagements de frais de géomètres, d'actes et frais d'expert foncier avec les propriétaires.

Missionne le cabinet ASSISTANCE FONCIÈRE pour la rédaction des actes administratifs.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

URBANISME

ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE - PARCELLE ZA N° 532

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de rachat de la parcelle ZA n°532 au prix de 9240 euros, plus frais d'acte administratif et hypothèques.

Autorise par délégation, Madame LELEZ-HUVE Michèle, Maire-adjointe OU Monsieur MELLA Daniel, Maire-adjoint, à signer les compromis et actes authentiques de vente, les engagements de frais de géomètres, d'actes et frais d'expert foncier avec les propriétaires.

Missionne le cabinet ASSISTANCE FONCIÈRE pour la rédaction des actes administratifs.

CAUE - AVENANT N°3

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat avec le CAUE pour une contribution de 2 000 € plus 750 € d'adhésion annuelle de la commune.

Précise que la dépense liée à la présente délibération sera inscrite au budget 2019 et suivants – Article 6281 – Concours divers.

PERSONNEL

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la création de deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet à effet au 01/03/2019.

CIG ILE DE FRANCE - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTÉ » - 2020-2025 PROCÉDURE DE REMISE EN CONCURRENCE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le CIG va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES AU 01/01/2019

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de l'attribution des allocations versées au titre de l'Aide Sociale au Personnel Communal, titulaire, stagiaire, non titulaire à compter du 01/01/2019.

CULTURE

APPROBATION DU PROJET DES RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES 2019 - ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la programmation 2019 des Rencontres Chorégraphiques de Marly-la-Ville et Saint-Witz et son financement dans la limite d'un crédit de 2 200 euros,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à cette programmation,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, LES COMMUNES DE SAINT-WITZ, FOSSES, GARGES-LES-GONESSE, GONESSE, MARLY-LA-VILLE, SURVILLIERS ET L'ASSOCIATION

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide la participation de l'Ecole municipale de musique au projet «En scène»,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à ce projet,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE GROUPE MIND - ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention de mise à disposition de locaux à l'association MIND & CO.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et autres documents afférents.

SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DU SDIS CGT VAL D'OISE : AUGMENTATION DU NOMBRE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Soutient les revendications justifiées des sapeurs-pompiers du Val d'Oise comme motivées ci-dessus.



NAISSANCES

LAIGNEL Laura	07/12/2018
HOUERROU Noah	13/02/2019
JOUAN Gladys	25/02/2019
BAUCHART Mila	06/03/2019

ALLIANCES

KALMES Adrien et YALUNG Paula	22/09/2018
-------------------------------------	------------

PARTANCES

GIRAUDO veuve JUBLIN Madeleine	89 ans	16/05/2018
PORTAL veuve MARECHAL Germaine	85 ans	27/12/2018
RUBINSTEIN Jacques	72 ans	18/12/2018
MONTARU veuve HENAU Marcelle	96 ans	28/12/2018
LEROUX Renée	72 ans	07/01/2019
DAVID épouse GLISSANT Chantal	73 ans	18/01/2019
DARGENT Serge	76 ans	21/01/2019
DURÉ Guy	72 ans	29/01/2019
RUIZ Antoine	76 ans	30/01/2019
CISSÉ épouse YOUSFI Ramatou	54 ans	31/01/2019
DUCOS Jean	78 ans	12/02/2019
CAUDRON Laurent	60 ans	24/02/2019
ZHOUAL Redjem	82 ans	25/02/2019
CHARRIEAU épouse CRUMOIS Evelyne	62 ans	27/02/2019
LOUVET Fabrice	51 ans	28/02/2019
GUILBERT Jean-Luc	55 ans	28/03/2019
MULET veuve ETIENNE Vincente	78 ans	02/04/2019
NICAULT-FÉVEREL Xavier	49 ans	22/04/2019
LEBECQ épouse PÉTRAULT Renée	70 ans	07/05/2019
POULAIN Gérard	71 ans	11/05/2019
BURGUND Joseph	87 ans	14/05/2019
MAGNE Claude, Directeur de l'école de la Garenne de 1978 à 1998		
COHEN Georges, Pharmacien pendant plus de 40 ans		

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - marlylaville95@roissy-online.com - www.marly-la-ville.fr
 Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information
 Avec le concours du Club Image et Son
 Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc

FOSSÉS - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Vendredi de 8h30 à 20h30

NOUVEAU

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



parapharmacie
E.Leclerc

STATION
SERVICE

E.Leclerc
L'utilitaire au meilleur prix



Rejoignez-nous !

facebook



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fossés / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00
www.e-leclerc.com/fosses

AGENDA

JUIN

VENDREDI 14 & SAMEDI 15

→ Spectacle de fin d'année par l'École Municipale de Danse

VENDREDI 21

→ Fête de la musique / Espace culturel Lucien Jean

JUILLET

DIMANCHE 7 JUILLET À 14H

→ Marly-la-Ville : un village sous toutes les coutures



Le village de Marly-la-Ville a récemment bénéficié de plusieurs recherches qui ont permis de mieux connaître son histoire et de mettre en valeur un patrimoine resté longtemps méconnu. ARCHÉA propose ainsi une visite à plusieurs voix croisant l'architecture, l'urbanisme, l'ethnologie et l'archéologie. Ce sera l'occasion de faire découvrir les ressources insoupçonnées d'un village traditionnel du Pays de France, de l'antiquité au 20^e siècle.

Visite de 14h à 17h. Avec la participation de Chantal Ausseur-Dolleans, architecte-urbaniste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-d'Oise et de Catherine Roth, responsable de la mission Territoire commun à l'agglomération Roissy Pays de France.

Visite gratuite sur inscription (impérative)
Réservation à partir du 7 juin auprès
du musée ARCHÉA au 01 34 09 01 02 ou
www.archea.roissypaysdefrance.fr

DIMANCHE 14

→ Commémoration du 14 juillet / Défilé vers le monument aux morts

FÊTE DE LA MOISSON
Les années 80
Disco
Dimanche 15 septembre 2019
Parc Allende de Marly-la-Ville à partir de 11h30
Jeux, animations, spectacles, restauration sur place...
Tous les déguisements sur le thème des années 80 sont les bienvenus
Évènement organisé par la municipalité de Marly-la-Ville avec la participation des associations et de nombreux Marlysiens
Marly-la-Ville

SEPTEMBRE

SAMEDI 7 DE 10H À 16H

→ Forum des associations / Salle des sports

SAMEDI 7 À PARTIR DE 20H30

→ Défilé / Au départ de la salle des fêtes vers le parc Allende

SAMEDI 7 À 22H

→ Feu d'artifice / Parc Allende

DIMANCHE 15 À PARTIR DE 9H

→ Randonnée avec le bon pied marlyisien / Parc Allende

DIMANCHE 15

→ Fête de la moisson / Parc Allende

- 12h repas champêtre
- de 14h à 18h jeux, animations, ateliers ...

SAMEDI 28 À 14H00

→ La MARLYSIENNE organisée par l'association Marly Nordic, Marche contre le cancer au profit de L'IGR (Institut Gustave Roussy) Marche Nordique et Randonnée / Gymnase du COSEC, à Marly-la-Ville

OCTOBRE

SAMEDI 5

→ Ouverture de la saison 2019-2020 / Espace Culturel